REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de MATTAINCOURT
88500

Séance du **19 février 2009**

DEPARTEMENT

VOSGES

Date : 19/02/2009

Numéro : 07/2009

L'an deux mille neuf
et le dix-neuf février
à 19 heures 00.
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Daniel VINOT, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	**14**	**12**

Présents :
Messieurs VINOT - JEANPIERRE - REBOUT - JEAN - REMY - HURIOT - MARLANGEON - GUILLET - PERIAL.
Mesdames SCHRAPFFER - TOTTOLI - BETTON.

Date de la convocation
11/02/2009

Absents :
Mme LEVAL (excusée) - M. PETITJEAN (pouvoir à M. HURIOT).

Date d'affichage
1 5 MAR 2009

A été nommée secrétaire :
Mme Marie-Jeanne SCHRAPFFER

Objet de la Délibération

Révision des tarifs de la garderie périscolaire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Le Conseil Municipal,
Après étude,
Après avoir délibéré,
Décide la révision des tarifs de la garderie périscolaire selon le tableau ci-dessous :

	Forfait journalier	Temps inclus dans le forfait	Coût horaire au-delà du forfait
Habitants de Mattaincourt	1,00 euro	1h50mn (1,83 heure)	0,50 €/heure
Autres habitants	1,50 euros	1h50mn (1,83 heure)	0,70 €/heure

Dégressivité : 20 % de remise pour le 2ème enfant - 30 % de remise pour le 3ème enfant, 60 % de remise pour le 4ème enfant et gratuit pour les suivants.
Ces tarifs seront appliqués à compter du 01 avril 2009.

Pour copie conforme,
Le Maire,

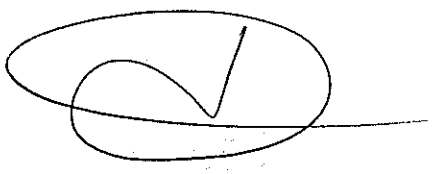

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
27 FEV. 2009
88300 NEUFCHATEAU